



# Compte-rendu CSE Du 16 octobre 2023

Élu-e-s CFDT présents : SACCONE Cécile, PLOMB Laurent

RS : RIZKI Sana

## Ordre du jour

1. PCA PIEIADE version définitive (pour avis)
2. Conflit d'intérêt - modification du règlement intérieur (pour avis)
3. Orientations de la COG (pour information)
4. Evolution de l'offre d'accueil physique (pour information)
5. Questions diverses

POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DÉTAILS	COMMENTAIRES / POSITION de la CFDT
<p>Comme indiqué dans notre dernier tract, notre intersyndicale a décidé de boycotter la séance plénière de ce jour.</p> <p>Vous trouverez ci-joint la déclaration lu en préalable de la séance :</p>	<p>Au 01 octobre 2022, une maigre augmentation de la valeur du point d'un montant de 3,5% nous a été attribuée alors que l'inflation s'élevait à 5,2%</p> <p>Lors de la première réunion de négociation, le 13 décembre 22, toutes les organisations syndicales n'ont pu que constater que les moyens n'étaient pas au rendez-vous et que toute discussion était vaine.</p> <p>Les représentants des salariés ont fait face au silence méprisant de l'employeur et des pouvoirs publics pendant six mois. En l'absence de prise en compte de l'urgence de la situation, une intersyndicale s'est mobilisée le 22 juin devant le ministère de la santé et de la prévention afin de faire entendre nos revendications.</p> <p>Le 31 aout, les OS ont participé à une séance de « pseudo négociation » avec comme mesure proposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 1,5% de la valeur du point</li> <li><input type="checkbox"/> Une prime « partage de la valeur » non pérenne et non socialisée qui aurait laissé de côté 1/3 du personnel.</li> </ul> <p>Face à cet affront, l'ensemble des OS a demandé à l'Ucanss de retourner au ministère pour obtenir de réels moyens.</p> <p>Le 12 septembre, l'Ucanss nous a informés qu'il n'y aurait pas de moyens supplémentaires... c'est à prendre ou à laisser.</p> <p>Pour l'intersyndicale, les mesures proposées par les autorités de tutelle, retransmises par l'ucanss ne peuvent pas être seulement à prendre ou à laisser !!</p> <p>Ces mesures sont très loin du compte et en deçà des attentes.</p> <p>Le Comex, lors de la séance du 11 octobre 2023, a unilatéralement décidé d'une revalorisation de la valeur du point de 1,5 % à compter du 1er juillet 2023. Cette mesure concerne l'ensemble du personnel du Régime général de Sécurité sociale et devrait s'appliquer sur la paie du mois de novembre 2023. La prime, quant à elle est mise de côté le temps de trouver un autre moyen de distribution.</p> <p>Ces méthodes sont inacceptables et cette décision en dit long sur la considération et la reconnaissance des salariés.</p> <p>A la CPAM des Alpes Maritimes, la CFDT, la CFE-CGC, et la CGT ont décidé de s'associer en intersyndicale au niveau local à l'identique de ce qui a été fait au niveau national à l'instar de ce qui s'organise dans de nombreux autres organismes, et de boycotter les instances.</p> <p>Alors que le gouvernement demande à toutes les entreprises d'augmenter les salaires pour permettre aux travailleurs de surmonter l'augmentation du coût de la vie, il n'applique pas ses recommandations pour les salariés de la sécurité sociale qui dépendent de son cadrage budgétaire.</p> <p>Les salariés de notre organisme, demandent de pouvoir vivre dignement de leur travail et de voir leur investissement professionnel reconnu. C'est particulièrement difficile dans un département où le coût du logement pèse bien plus qu'ailleurs.</p> <p>Les syndicats CFDT, CFE-CGC, avec le soutien de la CGT, sont solidaires des salariés et ont décidé unanimement de quitter cette séance plénière pour</p>	<p>L'intersyndicale après remerciements à donc quitter la séance.</p>

soutenir les revendications légitimes de tous les salariés, à l'instar de ce qui est fait à l'Ucanss.

Cependant, faute d'unanimité syndicale, notre action, nous ne le savons, ne revêt qu'un caractère symbolique. C'est pourquoi ce boycott ne saurait perdurer.

Car, même si nationalement la suspension des négociations perdure, plusieurs échéances nous attendent :

- Tant au niveau national :
- La classification,
- L'enveloppe consacrée à la prime de partage de la valeur,
- La complémentaire santé
- Qu'au niveau local :
- Forfait mobilités durables,
- Dialogue social, etc..

Nous vous remercions pour votre attention